



COMITÉ DES FORÊTS

VINGT-CINQUIÈME SESSION

5-9 octobre 2020

FORÊTS ET BIODIVERSITÉ

Résumé

À sa cent soixante-troisième session, en décembre 2019, le Conseil a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et a demandé à l'Organisation d'établir un projet de plan d'action destiné à le mettre en œuvre.

Le présent document retrace les travaux réalisés par la FAO en matière de prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs agricoles et en particulier dans le secteur forestier, et rend compte des activités qu'elle a menées en vue de contribuer au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. On y trouvera également le projet révisé du plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, soumis à l'examen du Comité des forêts.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité souhaitera peut-être:

- prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture;
- examiner le projet de plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture tel qu'il figure à l'appendice I du présent document;
- recommander que ses observations et contributions soient prises en compte dans l'établissement de la version définitive du plan d'action.

Le Comité souhaitera peut-être inviter les pays:

- à renforcer l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et à intensifier la collaboration avec d'autres secteurs concernés par la question;
- à établir la version définitive du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et à la transmettre à la FAO dans les meilleurs délais.

Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO:

- de procéder à un examen de l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et de promouvoir les bonnes pratiques ou les solutions qui respectent l'équilibre entre conservation et utilisation durable de la biodiversité des forêts, et de rendre compte des progrès réalisés en la matière à la prochaine session;
- de renforcer la promotion de la gestion durable des espèces sauvages et de la chaîne de valeur du gibier, en particulier l'approche Une seule santé qui permet de réduire autant que possible le risque de zoonoses;
- de contribuer à d'autres activités liées à la biodiversité menées par la FAO et d'autres organisations en vue d'améliorer la prise en compte des enjeux forestiers, le cas échéant.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Sheila Wertz-Kanounnikoff
Cheffe d'équipe
Gestion des ressources forestières
Sheila.Wertz@fao.org

(Prière de mettre en copie: COFO-2020@fao.org)

I. Introduction

1. La Conférence de la FAO, à sa quarantième session, s'est félicitée que l'Organisation ait proposé de faire office de plateforme pour la prise en compte systématique de la biodiversité, et a demandé à celle-ci de faciliter, en collaboration avec ses partenaires, la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations internationales, l'intégration structurée et cohérente des mesures de conservation, d'utilisation durable, de gestion et de régénération de la biodiversité dans l'ensemble des secteurs agricoles aux niveaux national, régional et international.

2. Le Comité des forêts, à sa vingt-quatrième session en juillet 2018, a demandé à la FAO d'élaborer une stratégie en matière de biodiversité qui comprenne un plan pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur forestier, pour la soumettre ensuite à l'examen du Comité¹.

3. Donnant suite à la demande formulée par la Conférence de la FAO à sa quarante et unième session², le Conseil, à sa cent soixante-troisième session en décembre 2019, a adopté la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture³. Selon la Stratégie, l'Organisation doit «[élaborer] un plan d'action, y compris un calendrier, appelé à concrétiser la Stratégie, qui sera soumis à l'examen des comités techniques de la FAO et à l'approbation du Conseil⁴».

4. À la prochaine Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, qui aura lieu à Kunming (Chine) et qui a été reportée à 2021, la Convention sur la diversité biologique devrait adopter un nouveau Cadre mondial sur la biodiversité. Plusieurs thèmes qui intéressent les travaux de la FAO font partie du projet de cadre en cours d'examen⁵.

¹ COFO/2018/REP.

² C 2019/REP, paragraphe 48.

³ CL 163/11 Rev.1, annexe.

⁴ CL 163/11 Rev.1, section IV.

⁵ <https://www.cbd.int/post2020/>.

5. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture. Il donne également des informations sur les contributions de l'Organisation à la prise en compte systématique de la biodiversité dans le secteur forestier et à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

II. Informations générales

6. C'est un fait établi que la biodiversité fait partie intégrante des forêts. Le concept de gestion durable des forêts, qui a évolué au fil du temps, préside aujourd'hui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à préserver et à renforcer les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts. Le rôle que jouent les forêts pour la conservation de la biodiversité est aussi reconnu de manière explicite par le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)⁶.

7. Pour la FAO, l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture contribue à «[un] monde dans lequel les systèmes agricoles et alimentaires ont moins d'effets néfastes sur la diversité biologique et sur les écosystèmes, utilisent au mieux le potentiel de la diversité biologique et des écosystèmes et contribuent à la préservation, à l'utilisation durable, à la gestion et à la régénération de la biodiversité, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition des générations présentes et futures et en offrant des moyens d'existence⁷».

8. Aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de covid-19, le lien entre forêts et maladies infectieuses émergentes qui touchent les êtres humains suscite l'intérêt. Près de trois quarts des flambées de ces maladies qui ont été consignées, dont la pandémie de covid-19, sont zoonotiques. Autrement dit, elles sont d'origine animale. Les facteurs immédiats de l'apparition des maladies infectieuses émergentes actuellement liées aux forêts sont pluridimensionnels: déforestation et autres changements d'affectation des terres, augmentation des contacts entre agents pathogènes présents chez les animaux évoluant en forêt et êtres humains jamais exposés auparavant et adaptation des agents pathogènes (voir également COFO/2020/6). En modifiant le bornage des forêts, en altérant l'habitat et en réduisant la biodiversité, la pression mondiale toujours plus forte sur les terres et leurs produits augmente le risque d'apparition de maladies infectieuses émergentes qui auront des répercussions importantes sur la santé humaine dans le monde, et notamment sur les personnes les plus tributaires des ressources forestières et des espèces sauvages et les moins prises en charge par les mécanismes de protection sociale. L'approche Une seule santé, définie comme l'effort collaboratif de plusieurs disciplines en vue d'assurer aux populations, aux animaux et à l'environnement la meilleure santé possible, est bien placée pour examiner dans leur ensemble les rapports qu'entretiennent la santé humaine, la santé des forêts et celle des écosystèmes. Au cours des dix dernières années, Une seule santé a suscité de plus en plus d'intérêt, notamment dans les secteurs de la santé publique et animale et dans l'élevage. Pourtant, la conservation de la biodiversité et les dynamiques des écosystèmes ont souvent été négligés. Par conséquent, lutter contre les facteurs forestiers de la pandémie au moyen de l'approche Une seule santé passe par les initiatives visant à «reconstruire en mieux» après la pandémie de covid-19, ce qui prend d'autant plus d'importance compte tenu de la pression croissante subie par les forêts du fait des crises économiques qui devraient suivre.

III. Vers le plan d'action

9. Afin de concrétiser la Stratégie relative à l'intégration de la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture, la FAO a été chargée d'élaborer un plan d'action faisant intervenir tous les départements et bureaux concernés, qui prenne en compte les travaux en cours de l'Organisation et de ses partenaires afin de tirer parti des effets de synergie et d'éviter le chevauchement des activités. Le plan d'action est destiné à compléter d'autres stratégies et politiques, dont la Stratégie de la FAO en

⁶ A/RES/71/285.

⁷ CL 163/11 Rev.1.

matière de changement climatique, la Stratégie et vision de la FAO pour ses activités en matière de nutrition, la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux et la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes.

10. Le Comité du Programme, à sa cent vingt-huitième session tenue en juin 2020, a examiné un premier projet du plan d'action⁸ et a formulé des observations détaillées à son sujet⁹. Le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session en juillet 2020, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, a souligné qu'il fallait que le projet de plan d'action soit examiné par les comités techniques compétents et a recommandé que la période de mise en œuvre du Plan d'action soit portée à trois ans¹⁰.

11. Conformément à la demande du Conseil, le projet de plan d'action est triennal plutôt que biennal, comme initialement prévu. Les mesures énumérées ne sont pas exhaustives et d'autres activités pourraient être programmées, en fonction des nouvelles sources de financement et de l'évolution de la situation. La plupart des grandes mesures prévues pour 2021 sont prises en compte dans le Programme de travail et budget 2020-2021, mais d'autres, prévues pour le prochain exercice biennal (2022-2023), restent provisoires tant que la version définitive du Programme de travail et budget 2022-2023 n'est pas établie. Le projet de plan d'action révisé figure à l'appendice I.

IV. Activités de la FAO visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture

12. Depuis décembre 2018, lorsque le Conseil, à sa cent soixantième session, a approuvé «l'élaboration par la FAO d'une stratégie visant à intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles¹¹», la FAO a poursuivi l'exécution de plusieurs activités destinées à prendre en compte systématiquement les questions relatives à la biodiversité dans les politiques, les programmes et les activités agricoles. Les sites web et le portail d'appui aux politiques sur la biodiversité ont été modernisés et étoffés¹². La FAO a également organisé des dialogues multipartites dans les différentes régions entre 2018 et 2019. Les recommandations émanant de ces dialogues n'étaient pas sectorielles à proprement parler (par exemple pour le secteur forestier), mais elles appelaient en revanche à mettre davantage en commun les connaissances, à améliorer l'accès aux données et aux informations et leur échange, à renforcer la coordination entre les agriculteurs et les écologistes, et à dresser l'inventaire des bonnes pratiques afin de les mettre à disposition et de donner des possibilités d'innover dans le cadre de l'intégration de la biodiversité¹³. On trouvera un rapport détaillé sur les activités de la FAO relatives à la biodiversité sous la cote CBD/SBSTTA/24/INF/14¹⁴.

V. Activités de la FAO relatives à la biodiversité et à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier

13. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture («la Commission»), à sa dix-septième session ordinaire¹⁵, a examiné un certain nombre d'enjeux sectoriels et intersectoriels, notamment les orientations émanant de la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques forestières (8-10 mai 2018)¹⁶. La Commission a notamment salué la publication du rapport sur l'état de la biodiversité pour

⁸ PC 128/9.

⁹ CL 164/6 Rev.1, paragraphe 14.

¹⁰ CL 164/REP, paragraphe 18, alinéa 1).

¹¹ CL 160/REP, paragraphe 60.

¹² <http://www.fao.org/policy-support/policy-themes/ecosystem-services-biodiversity/fr/>.

¹³ On trouvera sur le site web de la FAO sur l'intégration de la biodiversité des rapports issus de tous les dialogues régionaux: <http://www.fao.org/biodiversity/mainstreaming-platform/fr/>.

¹⁴ <https://www.cbd.int/doc/c/6775/ac68/06e09f04b4b113ed2b74b67e/sbstta-24-inf-14-en.pdf>

¹⁵ CGRFA-17/19/Rapport.

¹⁶ CGRFA-17/19/10.1.

l'alimentation et l'agriculture dans le monde¹⁷, qui marque un tournant pour la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique et alimente l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La Commission a également adopté les grandes lignes et le calendrier de l'établissement du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde (dont la publication est prévue pour 2023) ainsi qu'une stratégie de financement en vue de la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources génétiques forestières. Elle a par ailleurs approuvé les directives volontaires relatives à l'élaboration de stratégies nationales sur les ressources génétiques forestières.

14. En octobre 2019, donnant suite à une demande formulée par la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique à sa vingt et unième session, et afin de renforcer l'intégration des questions relatives à la biodiversité forestière dans d'autres secteurs connexes, la FAO a organisé un dialogue multisectoriel à Accra (Ghana) destiné à examiner les problèmes qui se posent au point de rencontre entre êtres humains, faune, bétail et écosystèmes^{18,19}. Par ailleurs, le dialogue a permis d'en savoir davantage sur le contexte des zoonoses qui se propagent rapidement au niveau de ce point de rencontre, et a ainsi souligné qu'il importe de renforcer les capacités des membres de la Commission afin qu'ils puissent travailler en étroite collaboration avec d'autres secteurs et ainsi prévenir d'éventuelles nouvelles flambées de zoonoses, entre autres.

15. Afin de contribuer sur le plan technique à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier, la FAO a réalisé un examen, en collaboration avec Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale, sur les pratiques de gestion forestière et leur contribution au renforcement des services de pollinisation des forêts, un phénomène particulièrement avantageux pour différents secteurs à l'échelle du paysage²⁰.

16. Les éditions 2020 de la situation des forêts du monde²¹ et de l'évaluation des ressources forestières mondiales²² sont deux autres publications phares de la FAO qui contribuent à l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier.

VI. Contribution de la FAO au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

17. À la prochaine Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, prévue pour mai 2021, les parties à la Convention sur la diversité biologique devraient adopter un nouveau Cadre mondial sur la biodiversité pour l'après 2020. Les négociations visant à élaborer ce cadre sont actuellement menées par un groupe de travail intersessions à composition non limitée. La première réunion du groupe de travail a eu lieu à Nairobi (Kenya) du 27 au 30 août 2019. La deuxième s'est tenue à Rome (Italie), du 24 au 28 février 2020. Une troisième réunion devait se tenir en juillet 2020 à Cali (Colombie), mais elle a été reportée à début 2021 en raison de la pandémie de covid-19. Un avant-projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, assorti de projets de cibles et d'indicateurs, a été publié le 6 janvier 2020 pour être examiné à la deuxième réunion²³.

18. La FAO apporte différentes contributions à l'élaboration du Cadre mondial, qui ont notamment pris la forme de soumissions officielles sur les connaissances et les outils de l'Organisation (par exemple en janvier 2020 sur la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans

¹⁷ <http://www.fao.org/3/CA3229FR/CA3229FR.pdf>.

¹⁸ FO:AFWC/2020/07, paragraphes 13-17.

¹⁹ AFWC/2020/Inf.4.

²⁰ Krishnan S., Wiederkehr Guerra G., Bertrand D., Wertz-Kanounnikoff S. et Kettle C. J. (2020) *The Pollination services from forests: A review of forest and landscape management interventions to enhance their cross-sectoral benefits*. Document de travail forestier n° 15. Rome, FAO et Bioversity International.

²¹ COFO/2020/3.

²² COFO/2020/4.

²³ CBD/WG2020/2/3.

tous les secteurs de l'agriculture²⁴, ou les 10 éléments de l'agroécologie²⁵), d'une participation active dans des consultations thématiques afin de contribuer au processus mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (par exemple sur la régénération des écosystèmes en novembre 2019 et sur leur utilisation durable en juillet 2020), de la publication des rapports sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde²⁶, sur la situation des forêts du monde («forêts, biodiversité et activité humaine»)²⁷ et sur l'évaluation des ressources forestières mondiales²⁸. Des avis techniques sur le rôle de la gestion de la faune et de la flore sauvages dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont par ailleurs été fournis par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, dont la FAO est membre; elle en héberge également le secrétariat. On trouvera de plus amples informations sur la participation de la FAO au processus de la Convention sur la diversité biologique dans les documents CL 164/INF/4 et CL 164/INF/4-WA3.

²⁴ www.cbd.int/api/v2013/documents/EAE6CB90-C4DD-DE4A-BAFE-A538B2D545DC/attachments/FAO3.pdf.

²⁵ www.cbd.int/api/v2013/documents/EAE6CB90-C4DD-DE4A-BAFE-A538B2D545DC/attachments/FAO1.pdf.

²⁶ <http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>.

²⁷ COFO/2020/3.

²⁸ COFO/2020/4.

Appendice I**PROJET DE PLAN D'ACTION 2021-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA FAO RELATIVE À L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS TOUS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE****I. Résultats de la Stratégie**

1. Le présent Plan d'action est fondé sur la *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture* (ci-après dénommée «Stratégie»), dont il vise à concrétiser la mise en œuvre²⁹. Il définit les principales mesures à mettre en place, les résultats attendus et le calendrier d'exécution, pour chacune des quatre résultantes de la Stratégie, qui sont les suivantes:

- Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité.
- Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO.
- Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité.

II. Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

2. Les principales mesures définies dans le Plan d'action pour chacune des résultantes de la Stratégie sont regroupées autour des sept fonctions essentielles de la FAO, à savoir:

- apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques;
- rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès;
- favoriser, promouvoir et appuyer une meilleure concertation politique aux niveaux mondial, régional et national;
- apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles;
- donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation;
- faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural;
- mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO³⁰.

3. Le Plan d'action s'inspire des fonctions essentielles de la FAO pour la définition des domaines d'action essentiels, tels qu'indiqués dans le tableau 1.

III. Principales mesures relatives à la biodiversité

4. Chacune des mesures définies dans le Plan d'action concrétise ou précise l'une ou plusieurs des activités indiquées au titre des quatre résultantes de la Stratégie (annexe 1).

²⁹ CL 163/11 Rev.1.

³⁰ C 2019/3, paragraphe 13.

5. Les principales mesures à mettre en place sont regroupées autour de domaines d'action essentiels, dont chacun est en phase avec l'une des sept fonctions essentielles de la FAO. Les domaines d'action essentiels regroupent les principales mesures nécessaires à la mise en œuvre des activités prévues dans la Stratégie, dans l'objectif de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, en tenant compte des activités en cours de la FAO et de ses partenaires. La liste de ces mesures n'est pas exhaustive; toutes les activités prévues de la FAO ne sont pas prises en compte. Pour chacune des principales mesures, le Plan d'action précise les résultats attendus et le calendrier d'exécution.

Tableau 1: Fonctions essentielles de la FAO et domaines d'action essentiels de la Stratégie

Fonctions essentielles de la FAO	Domaines d'action essentiels de la Stratégie
Résultante 1	Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité
1	Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité
2	Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision
3	Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité
4	Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer la mise en commun et l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
6	Faciliter la création de partenariats à l'appui de la mise en œuvre de mesures nationales en faveur de la biodiversité
Résultante 2	Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO
3	Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité
5	Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques
Résultante 3	Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition
2	Améliorer l'accès aux données et à l'information concernant le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition
3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
5	Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité
7	Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Résultante 4	Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité
4	Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité
5	Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO
6	Renforcer la collaboration avec les organisations compétentes

IV. Suivi

6. Le Plan d'action prévoit également le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie, qui sera aligné sur le cycle de rapports du Cadre stratégique et sur le cadre de suivi des programmes de travail et budget (PTB) 2020-2021 et 2022-2023 de l'Organisation³¹.

7. Les cibles et indicateurs qui ont déjà été définis conformément au Cadre stratégique révisé et au Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 et qui sont applicables aux résultantes de la Stratégie, sont utilisés pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie (annexe 2). Les indicateurs utilisés ont été approuvés par la Conférence de la FAO et sont en phase avec les objectifs de développement durable (ODD). La Stratégie et le Plan d'action s'inscrivent donc dans le Cadre stratégique de la FAO et dans le PTB 2020-2021³² et seront pleinement conformes aux nouvelles versions du Cadre stratégique, du PMT et du PTB.

V. Examen et mise à jour

8. Les mesures prévues dans le cadre du Plan d'action doivent être mises en œuvre entre janvier 2021 et décembre 2023.

9. Lors de l'approfondissement du Plan d'action, les évolutions récentes, notamment les nouveaux accords conclus dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture³³, seront prises en considération, tout comme les données d'expérience issues de la mise en œuvre de la Stratégie et de son Plan d'action 2021-2023. Le Conseil sera invité à examiner les mises à jour et les modifications apportées à la Stratégie et au projet de Plan d'action 2024-2025 à la fin de 2023.

³¹ CL 163/3-WA3 et CL 163/3-WA4.

³² C 2019/3.

³³ CL 163/11 Rev.1.

Annexe 1**Domaines d'action essentiels, fonctions essentielles de la FAO, principales mesures, résultats attendus et calendrier d'exécution du Plan d'action 2020-2023**

Résultante 1: Appui apporté aux Membres, à leur demande, aux fins du renforcement des capacités d'intégration de la biodiversité				
Domaines d'action essentiels	Fonctions essentielles de la FAO*	Principales mesures	Résultats attendus	Calendrier d'exécution provisoire
Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs relatifs à la biodiversité	1	Apporter un appui aux pays dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020	Analyse du Cadre mondial de la biodiversité en vue de la définition des mesures que la FAO doit mettre en place pour en faciliter la mise en œuvre par les pays	2023
		Apporter un soutien à la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) en vue de l'élaboration d'un Plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture puis de son adoption, et de la définition des mesures stratégiques à mettre en œuvre pour donner suite au rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, et fournir un appui aux pays dans la mise en œuvre des plans d'action mondiaux relatifs aux ressources génétiques animales, végétales et forestières qui ont été convenus	Adoption du nouveau Plan d'action mondial et des mesures stratégiques, apport d'un appui technique à la mise en œuvre et fourniture d'un service de suivi	2023
		Aider les pays à réduire les effets préjudiciables des pesticides dangereux sur la biodiversité	Ajout d'au moins une session sur les solutions permettant d'éviter l'utilisation de pesticides dangereux et une session sur les effets des pesticides sur la biodiversité et les services écosystémiques, aux ateliers organisés au titre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international	2021

			Adoption d'un Plan d'action mondial sur l'élimination des risques de pesticides très dangereux	2021
		Faciliter le dialogue sur les politiques, aux niveaux national ou régional, concernant la ratification et la mise en application des conventions de la FAO relatives à la biodiversité, telles que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	Tenue de consultations nationales et régionales visant à promouvoir la ratification et la mise en application des conventions de la FAO	2023
		Apporter un appui aux pays et aux mécanismes régionaux dans le cadre du processus de négociation concernant la préservation de la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Élaboration d'un rapport de synthèse sur les principaux éléments du processus de négociation relatifs au secteur de la pêche, à présenter aux trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité des pêches (COFI)	2023
		Aider les pays à renforcer leur cadre juridique de manière à assurer une gestion durable de la faune sauvage à l'appui de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, conformément à l'application de la décision 14/7 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique relative à la gestion durable de la faune sauvage (CBD/COP/DEC/14/7)	Évaluation de la conformité du cadre juridique national aux conventions et instruments internationaux relatifs à la faune sauvage dans les pays pilotes où a été mis en œuvre le programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum), et appui à l'amélioration du cadre	2023
			Établissement ou approfondissement de rapports d'analyse transnationaux formulant des recommandations à l'intention de la CDB sur les cadres normatifs et les normes qui rendent possible une gestion durable de la faune sauvage	2023
Apporter un appui aux pays pour la collecte et l'analyse d'informations relatives à la	2	Recueillir, analyser et diffuser les données et informations nécessaires au suivi de l'état de la biodiversité à tous les niveaux, notamment les données ventilées par sexe.	Actualisation régulière de FISHSTAT	En cours
			Publication du rapport sur l'évaluation des ressources forestières mondiales 2020	2020
			Élaboration du rapport biennal sur la situation des forêts (SOFO) avant la vingt-sixième session du Comité des forêts (COFO)	2022

biodiversité et leur prise en compte dans les processus de prise de décision		Publication du rapport sur l'enquête mondiale par télédétection sur les forêts	2021
		Élaboration du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (SOFIA) avant la trente-cinquième session du Comité des pêches (COFI)	2022
		Lancement d'un dispositif mobile visant à faciliter la collecte de données pertinentes sur les captures et sur le commerce du poisson	2023
		Lancement de la base de données mondiale ALDFG sur les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, pour les questions relatives à ces engins et à la pêche fantôme qui leur est associée et début de la collecte de données	2023
		Mise à jour du rapport annuel d'ONU-REDD sur les systèmes d'information sur les garanties (SIS) relatives à l'environnement	2023
		Données et produits connexes axés sur les connaissances du Programme de gestion durable de la faune sauvage sur les chaînes d'approvisionnement et la consommation du gibier	2023
	Aider les pays en vue du renforcement des capacités en matière de collecte de données concernant les objectifs de développement durable (ODD), afin de permettre le suivi des indicateurs relatifs aux ODD et, en particulier, ceux concernant la biodiversité ³⁴	Diffusion des statistiques FAOSTAT sur l'évolution du couvert végétal dans le monde	2021
		Mise à jour des sites web relatifs aux ODD	En cours
		Collecte et analyse de données concernant l'ODD 2.4 et publication d'un rapport indiquant le taux de réponse des pays, en particulier les mesures prises au regard du sous-indicateur relatif à la biodiversité	2023

³⁴ Objectifs de développement durable 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

		Élaborer un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques	Mise en place d'un système de suivi de la diversité des abeilles domestiques pour l'alimentation et l'agriculture au sein du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)	2021
		Tenir compte de la biodiversité dans les composantes géospatiales et biophysiques des données et dans celles de l'analyse et de la modélisation, avec une attention particulière à l'équilibre entre les ODD	Prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification pour l'initiative Main dans la main	2023
		Procéder à une estimation des indicateurs relatifs à la biodiversité dans le cadre de l'évaluation des progrès accomplis vers une agriculture durable, en s'appuyant sur les statistiques nationales concernant la production dans les systèmes de culture et d'élevage	Séries chronologiques de coefficients de Gini relatifs à la production dans les systèmes de culture et d'élevage indiquant le degré de dépendance à l'égard de plusieurs espèces	2020
		Intégrer la demande de données spécifiques concernant la biodiversité dans les activités de collecte de données relatives aux pesticides menées au titre de la Convention de Rotterdam	Toutes les parties dont les projets portent sur des préparations de pesticides particulièrement dangereuses communiquent des données relatives aux effets de ces produits sur l'environnement au moyen du questionnaire correspondant	2021
		Faciliter la comptabilisation du capital naturel	Lancement dans deux pays au moins de projets pour la mise en œuvre des comptes relatifs à la biodiversité (culture et élevage; affectation des terres et couvert végétal) dans le Système de comptabilité économique et environnementale pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche	2023
		Apporter un appui aux pays pour la collecte de données sur leurs ressources génétiques (ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, ressources génétiques forestières et ressources génétiques aquatiques) et d'éléments d'information relatifs aux initiatives mises en place en faveur de la conservation et de la gestion durable de ces ressources, y compris	Adoption de guides pratiques pour la mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2021
			Mise à jour des bases de données relatives aux ressources génétiques, à savoir le système DADIS et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources	En cours

		pour faciliter le suivi des indicateurs relatifs aux ODD 2.5 et 15.6	phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS)	
			Présentation de rapports de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, au niveau national, des plans d'action mondiaux pour les ressources phytogénétiques et pour les ressources zoogénétiques, lors de la dix-huitième session ordinaire de la CRGAA	2021
			Mise au point de nouveaux systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques forestières	2023
			Mise au point de systèmes mondiaux d'information sur les ressources génétiques aquatiques d'élevage et application de ces systèmes par les pays en vue de l'établissement de rapports	2023
			Mise à jour du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS), au titre de l'Article 17 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en phase avec le système WIEWS	2023
Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité	3	Contribuer aux travaux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)	Contributions au programme de travail de l'IPBES et envoi régulier de notifications aux organes directeurs de la FAO concernés à propos des évolutions récentes dans la mise en œuvre du programme de travail	En cours
Contribuer au renforcement des capacités nécessaires à la prise en compte	4	Apporter un soutien aux pays dans l'élaboration de cadres juridiques et stratégiques cohérents intégrant la biodiversité dans tous les secteurs	Inclusion de cadres juridiques sur les engrais dans la base de données SoiLEX	2021
			Publication d'un guide pratique pour légiférer sur l'approche écosystémique des pêches et organisation, en Afrique, de deux ateliers	2021

systématique de la biodiversité			régionaux visant à en faciliter la mise en application		
			Prise en compte du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durable des engrais dans les rapports nationaux sur les politiques présentés au Comité de l'agriculture (COAG)	2023	
			Renforcement de la capacité des pays à définir d'autres mesures efficaces de conservation par zone dans les secteurs de l'agriculture, y compris la pêche et les forêts	2021-2022	
		Aider les pays à adopter des stratégies et des cadres juridiques pour protéger et valoriser la biodiversité locale en faveur de la nutrition et des marchés		Mise en œuvre d'un cadre juridique pour la protection et la valorisation de la biodiversité locale en faveur de la nutrition et des marchés dans au moins quatre pays (Mozambique, Niger, Pérou, Sénégal)	2021
				S'agissant des pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage (14 pays minimum): Mise à disposition en ligne d'un inventaire des textes juridiques pertinents et des profils réglementaires nationaux qui analyse les forces, les lacunes et les faiblesses des cadres normatifs relatifs à la gestion durable de la faune sauvage (notamment l'utilisation de la faune sauvage à des fins de consommation ou de loisir, l'élevage et la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments)	2023
		Apporter un appui aux Membres dans la mobilisation de ressources en faveur de l'intégration de la biodiversité et en faveur d'investissements dans des approches agricoles durables qui contribuent mieux à la biodiversité, notamment au moyen de fonds issus du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)		À la demande des pays, inclusion de l'intégration de la biodiversité dans les programmes de coopération technique (PCT), les programmes de coopération FAO/gouvernements, le FEM, le Fonds vert pour le climat et d'autres projets bilatéraux et multilatéraux, conformément aux cadres de programmation par pays de la FAO et de l'ONU	2023

			Élaboration d'au moins deux domaines de travail programmatiques sur l'intégration de la biodiversité, qui s'appuient sur les avantages comparatifs de la FAO et se conforment aux domaines d'intervention prioritaires du FEM en matière de biodiversité, afin que les pays puissent choisir celui qui leur convient et l'adapter à leur contexte	2023
		Aider les Membres à intégrer la question de la biodiversité, y compris les stratégies de parité hommes-femmes correspondantes, dans les instruments de planification pertinents que sont notamment les cadres de programmation par pays et les initiatives régionales de la FAO, les plans nationaux relatifs aux différents secteurs de l'agriculture et les plans nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition	À la demande des pays, appui à l'élaboration de plans-cadres sur l'élevage qui mettent à profit la contribution de ce secteur à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté, à l'égalité entre les sexes, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en réduisant l'empreinte écologique et en améliorant la biodiversité	2023
		Aider les Membres qui en font à la demande à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration, d'adaptation et de mise en œuvre de mesures d'accès et de partage des avantages de sorte à prendre en compte l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le rôle spécifique qu'elles jouent dans la sécurité alimentaire et leurs caractéristiques propres	Mise au point d'une enquête des mesures nationales d'accès et de partage des avantages afin de prendre en compte les caractéristiques propres aux RGAA et examen par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture des recommandations de suivi	2023
		Aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de suivi de la gestion durable de la biodiversité, y compris les approches écosystémiques	Outil pour le suivi de la mise en œuvre de la gestion durable des sols	2021
	Outil et guide pratique pour le suivi de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches		2021-2022	
	Outils et indicateurs des débits écologiques pour la préservation de la biodiversité des eaux douces		2021-2022	

			Ateliers régionaux sur la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés et sur la pollution par des déchets solides, notamment plastiques	2021-2022
			Publication de deux guides d'évaluation du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage (LEAP) Biodiversité et élevage - Guide d'évaluation quantitative Quantification et modélisation des stocks de carbone du sol et de l'évolution des stocks dans les systèmes de production animale	2021
			Mise en œuvre de l'application du Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2022
			Base de données sur les laboratoires nationaux effectuant des évaluations qualitatives des engrais	2021
			Directives et outils visant à contrôler la gestion durable de la chasse, fondés sur des essais menés sur le terrain dans les pays pilotes du Programme de gestion durable de la faune sauvage	2023
		Aider les pays à mettre en pratique le cadre des 10 éléments de l'agroécologie afin de faciliter les transitions vers une agriculture respectueuse de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables	Publication d'un guide pratique pour mettre en œuvre les 10 éléments de l'agroécologie et organisation, en Afrique, de deux ateliers régionaux visant à en faciliter l'application	2022
Améliorer l'assimilation, par les pays, des connaissances, des technologies et des bonnes	5	Aider les pays à renforcer leurs capacités pour la prévention, la gestion et l'élimination des espèces envahissantes	Tenue d'un atelier régional sur l'élaboration de plans d'urgence en cas d'infestations d'espèces forestières envahissantes, pour la région Europe et Asie centrale	2020
		Contribuer à l'utilisation et la gestion durables des engrais	Rapport sur la gestion des sols pour une agriculture tenant compte de la nutrition	2023

pratiques afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité	Appuyer et renforcer la gestion des pollinisateurs	Soutenir la mise en œuvre, aux niveaux national et régional, de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0	2023
	Soutenir la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches	Lancement d'outils et d'un cours de formation en ligne à l'appui de la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches	2023
		Adoption de directives techniques pour la prévention et la réduction des captures accidentelles de mammifères marins dans le secteur de la pêche	2021
		Publication d'un guide des espèces de poissons mésopélagiques de l'océan Atlantique	2021
		Adoption de bonnes pratiques pour la réduction des captures accidentelles dans la pêche au chalut de fond visant la crevette en zone tropicale	2021
		Adoption, par au moins deux pays en développement, de deux modifications aux engins de pêche visant à réduire la pêche fantôme	2021
		Tenue d'un atelier d'experts sur les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques pour une gestion des pêches compatible avec l'approche écosystémique, et publication d'un rapport de synthèse sur les résultats de la réunion	2022

		Renforcer les capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique	Lancement, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de la troisième phase du programme UE-ACP pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement: Apport d'un appui à l'intégration de mesures en faveur de l'utilisation durable et de la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans les cadres de politiques, les stratégies et les plans d'action au niveau national Apport d'un appui à l'intégration et l'institutionnalisation de la biodiversité dans les programmes nationaux de vulgarisation agricole Organisation de programmes de formation visant à permettre aux producteurs agricoles d'adopter des pratiques axées sur les écosystèmes et de s'engager sur la voie de la production durable	2023
			Lancement de la troisième phase du Programme ONU-REDD et sa mise en œuvre en 2021 dans les régions Afrique, Asie et Pacifique et Amérique latine	2021
		Appuyer la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des forêts et améliorer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages dans les écosystèmes de forêts, de savanes, de zones humides et d'eaux douces	Fourniture d'un appui à la mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts dans au moins 30 pays	2023
			Bonnes pratiques pour l'analyse du cadre de gestion des espèces sauvages	2021
			Analyse des rôles endossés par les femmes et les hommes dans les chaînes d'approvisionnement du gibier, axée sur les études de cas du Programme de gestion durable de la faune sauvage	2023

			Collecte de données de référence dans huit pays, destinées à alimenter les bases de données mondiales, régionales et nationales	2021
			Publication d'un rapport sur les données d'expérience relatives aux pratiques agricoles dans les zones humides, élaboré en collaboration avec la Convention de Ramsar	2023
			Rapport sur la biodiversité dans les forêts plantées à l'appui de la gestion durable des forêts	2022
Résultante 2: Intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques, des programmes et des activités de la FAO				
Faciliter le dialogue sur les politiques concernant la prise en compte systématique de la biodiversité	3	Faciliter l'examen de la question de la prise en compte systématique de la biodiversité, au sein des comités techniques, des conférences et commissions régionales et autres organes statutaires de la FAO	Publication des rapports de session des comités techniques, des conférences et commissions régionales et autres organes statutaires de la FAO	2023
			Inclusion de la biodiversité en tant que thème transversal dans le prochain Cadre stratégique de la FAO et dans les plans à moyen terme (PMT) et les programmes de travail et budget (PTB) à venir	2021
Améliorer l'assimilation, par la FAO et ses partenaires, des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques	5	Mettre en place une initiative interdivisions pour l'examen des facteurs agricoles qui favorisent la déforestation, la dégradation des terres, la perte de zones humides et la diminution de la biodiversité qui en découle, à la suite des efforts entrepris par les Nations Unies à la demande du Secrétaire général pour inverser la tendance en matière de déforestation, qui seront menés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la FAO, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales et d'autres entités compétentes	Création d'une équipe spéciale	2020
			Lancement de l'initiative interdivisions lors du Sommet sur les systèmes alimentaires	2021

Résultante 3: Reconnaissance au plan mondial du rôle joué par la biodiversité et ses services écosystémiques dans la sécurité alimentaire et la nutrition				
Améliorer l'accès aux données et à l'information concernant le rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	2	Fournir des mises à jour sur l'état d'avancement et l'évolution des indicateurs relatifs à la biodiversité dont la FAO est l'organisme responsable ou partenaire ³⁵	Version en ligne du Rapport annuel de la FAO sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD	2023
		Élaborer les rapports de la FAO en y incluant des sections sur les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire	Présentation officielle du rapport 2022 sur la situation des forêts du monde avant la session du Comité des forêts	2022
			Présentation officielle du rapport sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture avant la trente-cinquième session du Comité des pêches	2022
			Présentation officielle du rapport sur l'état des connaissances en matière de biodiversité des sols – situation, défis et perspectives	2020
			Présentation officielle du rapport sur l'état des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde	2021
			Présentation de comptes rendus sur l'état d'avancement du troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde et du deuxième rapport sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde à la dix-neuvième session de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2023
			Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et du secteur de l'élevage fondé sur le modèle de comptabilité environnementale pour le secteur de l'élevage applicable à l'échelle mondiale	2021

³⁵ ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1.

Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays	3	Organiser des réunions mondiales d'experts, manifestations parallèles et rencontres de haut niveau relatives à la biodiversité	Colloque mondial sur la biodiversité des sols	2021
			Colloque pour la conservation in situ et la gestion à l'exploitation des ressources phytogénétiques	2021
			Colloque mondial sur les sols salinisés	2021
			Colloque mondial sur la fertilité des sols	2022
			Dialogue à parties prenantes multiples sur l'importance de l'alimentation et de l'agriculture dans le Cadre mondial de la biodiversité	2020
			Réunions d'information régionales et mondiales sur le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais	2023
			Congrès forestier mondial	2021
			Conférence mondiale sur l'aquaculture organisée conjointement par la FAO et l'Organisation pour le réseau de centres d'aquaculture pour l'Asie et le Pacifique	2021
			Représenter la FAO et les secteurs de l'agriculture lors de manifestations relatives à la biodiversité	
Conférence sur les océans	2021			
Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	2021			
Sommet de la nutrition pour la croissance	2021			
Congrès mondial de la volaille	2021			
Congrès mondial sur la génétique appliquée à la production animale	2022			
Fédération européenne de zootechnie (FEZ)	2023			
Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	2021			
Conférence «Notre océan»	2021			
Journées européennes du développement	2021			
Congrès mondial de la pêche	2021			
Colloque international sur les récifs coralliens	2021			

			Conférences du partenariat sur les services écosystémiques (Ecosystem Services Partnership)	2021-2023
			Congrès forestier mondial	2021
		Représenter la FAO lors des sessions des conventions relatives à la biodiversité afin de marquer le rôle de l'Organisation en tant que forum privilégié pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et d'assurer la prise en compte des exigences des divers secteurs de l'agriculture dans d'autres accords	Appui à la planification et à la mise en œuvre des manifestations suivantes:	
			Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la biodiversité à l'Assemblée générale des Nations Unies	2020
			Quinzième et seizième réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)	2023
			Quatorzième et quinzième sessions de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides	2023
Rassembler et diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques qui mettent en lumière les liens entre la biodiversité et la sécurité alimentaire, et en améliorer l'assimilation	5	Mettre en commun les bonnes pratiques et créer des outils qui mettent en lumière les liens entre utilisation durable de la biodiversité et sécurité alimentaire, et soutenir la transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et des systèmes alimentaires durables	Mise en commun des bonnes pratiques issues du Programme de gestion durable de la faune sauvage dans le cadre de la Boîte à outils pour la gestion durable des forêts, sur le site web de la FAO et auprès des instances compétentes	2023
			Publication d'un guide pour l'évaluation des indications géographiques au regard de la durabilité, y compris la conservation et la promotion de la biodiversité	2021
			Publication d'un livre sur l'achat durable de produits alimentaires, dont plusieurs chapitres portant sur l'appui à l'utilisation de la biodiversité	2021
			Publication de directives, de bonnes pratiques et d'un cadre de suivi pour la restauration des écosystèmes, sur le site web de la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes	2023

			Création d'une communauté de praticiens dans le cadre de la Plateforme des connaissances agroécologiques	2021
			Mise à l'essai de l'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE) dans toutes les régions et mise en place d'une base de données mondiale visant à améliorer les résultats multidimensionnels de l'agroécologie pour des systèmes alimentaires plus durables	2021
			Publication sur les systèmes agricoles montagnards - semer les graines de l'avenir. Recueil des meilleures pratiques agroécologiques dans les zones montagneuses et leur contribution au développement durable de l'agriculture montagnarde	2020
			Reconstituer le carbone organique des sols du monde: Manuel technique des bonnes pratiques de gestion	2020
			Note d'information de la FAO sur la restauration des écosystèmes au service des secteurs de la production alimentaire et agricole	2021
			Directives relatives aux bonnes pratiques apicoles au service d'une apiculture durable	2021
Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur	6	Intensifier les travaux menés au sein des partenariats pertinents (Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, Partenariat de collaboration sur les forêts, Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage, Partenariat de la montagne, Partenariat mondial sur les sols, Groupe technique intergouvernemental sur les sols, notamment) afin de faire mieux connaître l'importance de la biodiversité pour la sécurité alimentaire	Initiative commune du Partenariat de collaboration sur les forêts en faveur de la lutte contre la déforestation	2020
			Organisation du Forum sur la faune sauvage, par le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage	2021
			Document d'orientation du Partenariat de la montagne relatif à la biodiversité montagnarde	2020
			Assemblées plénières annuelles du Partenariat mondial sur les sols	2020-2023

privé, afin de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité			Sessions de travail annuelles du Groupe technique intergouvernemental sur les sols	2020-2023
		Assurer la prise en compte des questions liées à la biodiversité dans les programmes d'investissement en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets	Application de l'outil intégré d'évaluation et de calcul de la biodiversité (B-INTACT) dans toutes les régions à une vaste gamme de projets et de programmes dans des sous-secteurs tels que l'agriculture, l'élevage et les forêts	2021
			Mise en œuvre de l'initiative RECSOIL de reconstitution du carbone organique des sols dans le monde, y compris l'établissement d'une carte mondiale du piégeage du carbone organique dans le sol et le lancement d'un processus MNV à l'échelle de l'exploitation	2020-2021
		Améliorer les normes d'établissement de rapports relatifs à la durabilité des entreprises et les indicateurs ou la matrice de mesures actuellement en place afin de veiller à une meilleure transparence des incidences du secteur privé sur la biodiversité et à une responsabilisation du secteur	Élaboration, mise à l'essai et promotion d'une série d'indicateurs ou d'une matrice de mesures qui permettra aux entreprises du secteur agroalimentaire de mesurer leurs incidences sur la biodiversité, et/ou qui aidera les gouvernements à réunir des pratiques du secteur privé en faveur de la biodiversité	2021
			Collaboration avec des organisations dont la mission consiste à établir des rapports sur le monde de l'entreprise, notamment l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'ONG Carbon Disclosure Project ou encore le Sustainability Accounting Standards Board, afin de renforcer l'intégration de la biodiversité dans leurs normes, en particulier les normes sectorielles liées à l'alimentation et à l'agriculture	2021
Faire mieux connaître, dans les instances compétentes, le	7	Faire mieux connaître le potentiel des indications géographiques pour préserver la biodiversité et contribuer à une bonne nutrition et une alimentation saine	Organisation du Forum sur la durabilité et les indications géographiques, en collaboration avec l'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques (OriGIIn)	2020

rôle que joue la biodiversité, ainsi que les services écosystémiques qu'elle procure, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition			Conférence internationale sur les indications géographiques, coorganisée avec le CIRAD	2021
		Codiriger la mise en œuvre des décennies d'action des Nations Unies (nutrition, sciences océaniques, agriculture familiale, eau et restauration des écosystèmes) et participer aux activités menées à ce titre, notamment en sensibilisant à l'importance de la prise en compte systématique de la biodiversité et du rôle que jouent la biodiversité et ses services écosystémiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Campagnes annuelles: Journée mondiale des légumineuses (1 ^{er} février) Journée mondiale des zones humides (2 février) Journée mondiale de la vie sauvage (3 mars) Journée internationale des forêts (21 mars) Journée mondiale de l'eau (22 mars) Journée mondiale des abeilles (20 mai) Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) Journée mondiale de l'environnement (5 juin) Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin) Journée internationale pour la conservation de l'écosystème des mangroves (26 juillet) Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages de nourriture (29 septembre) Journée mondiale des sols (5 décembre) Journée internationale de la montagne (11 décembre)	2020-2023
			Élaboration et mise en œuvre de la stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)	2021
			Stratégie relative à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) – Plan de mise en œuvre de la Décennie	2023
			Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition – Examen à mi-parcours	2020-2021
			Année internationale de la santé des végétaux	2020
			Année internationale des fruits et légumes	2021

Résultante 4: Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité				
Renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité	4	Mettre en place un réseau technique pour l'échange de connaissances en matière de biodiversité	Mise en place d'un réseau technique sur la biodiversité	2021
		Mettre en place un groupe de travail sur la biodiversité, à l'échelle de la FAO, y compris des sous-groupes de travail thématiques, le cas échéant	Définition du mandat du groupe de travail	2020
			Achèvement du processus de désignation des points focaux pour la biodiversité, au sein des divisions techniques et des bureaux régionaux	2020
			Publication en ligne du registre actualisé des points focaux de la FAO pour la biodiversité	2021
			Renforcement des capacités en matière de coordination des activités relatives à la biodiversité au sein de la FAO et d'appui constant dans les domaines d'activité communs	En cours
Améliorer la prise en compte des connaissances, des technologies et des bonnes pratiques relatives à la biodiversité dans les politiques et procédures de la FAO	5	Réexaminer les modalités du cycle des projets ainsi que les mesures de protection environnementales et sociales pour une meilleure prise en compte des trois niveaux de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture	Mise en application des mesures de protection environnementales et sociales révisées de la FAO	2021
		Créer un marqueur de la biodiversité (sur le modèle du marqueur de l'égalité des sexes) pour les projets	Mise en place du marqueur de la biodiversité en phases de conception et d'approbation des projets	2021
		Inclure les questions relatives à la biodiversité dans la gestion des risques liés aux projets et la procédure de consentement préalable, libre et éclairé	Inclusion de la biodiversité dans les outils de gestion des risques liés aux projets	2021
		Élaborer de nouvelles directives en matière d'achats tenant compte de la biodiversité	Examen de l'état de la biodiversité lors des procédures d'achat de la FAO	2021
Renforcer la collaboration avec les organisations compétentes	6	Asseoir la biodiversité en tant que domaine de collaboration essentiel avec les organismes internationaux compétents	Prise en compte de la biodiversité dans les accords de coopération nouveaux et actualisés	2021

* Fonctions essentielles de la FAO³⁶

1	Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2	Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3	Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4	Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5	Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6	Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7	Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

³⁶ C 2019/3, paragraphe 21.

Annexe 2

Indicateurs du Cadre stratégique de la FAO

Tableau 1. Utilisation d'indicateurs de résultantes du Cadre stratégique de la FAO du PTB 2020-2021³⁷ aux fins du suivi des changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent de réaliser les objectifs de la Stratégie³⁸

Résultante du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de résultante du Cadre stratégique de la FAO
RÉSULTANTE 2.1: Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.1.A: Nombre de pays où les producteurs ont adopté des pratiques visant à accroître leur productivité agricole de manière durable (ODD 2.4.1)
	2.1.B: Pourcentage de pays caractérisés par un taux élevé de mise en œuvre du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
	2.1.C: Nombre de pays rendant compte de progrès vers une gestion durable des forêts (ODD 15.2.1)
RÉSULTANTE 2.2: Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches	2.2.A: Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de la conservation de l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle
RÉSULTANTE 2.3: Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables	2.3.A: Nombre de pays qui ont publié des rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables
	2.3.B: Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (ODD 13.2.1)
	2.3.C: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1), des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux

³⁷ CL 163/3-WA3 (<http://www.fao.org/3/nb417fr/nb417fr.pdf>).

³⁸ Ces indicateurs seront mis à jour à l'aide des indicateurs connexes du PTB 2022-2023.

	terres, aux pêches et aux forêts et de la procédure de consentement préalable, libre et éclairé
	2.3.D: Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.A.1)
RÉSULTANTE 2.4: Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	2.4.A: Nombre de pays caractérisés par un niveau élevé de disponibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'informations dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches
L'objectif 6 garantit et mesure la qualité technique des activités, des connaissances et des services de la FAO, la qualité et l'intégrité des données statistiques produites et diffusées par l'Organisation, ainsi que les services de qualité fournis aux Programmes stratégiques (PS) pour les activités concernant la parité hommes-femmes, la gouvernance, la nutrition et le changement climatique. La biodiversité ne figure pas encore en tant que thème transversal, mais la plupart des contributions de l'objectif 6 au PS2 ³⁹ renvoient à la biodiversité en évoquant l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres, la culture, l'élevage, la pêche, les forêts, la diversification de la production alimentaire, l'agriculture tenant compte de la nutrition, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la rarefaction des ressources naturelles, etc. Néanmoins, il n'est pas possible de définir des cibles et indicateurs qui soient spécifiquement liés à la biodiversité.	
6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	
6.2: Qualité et utilisation des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	
6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.	
6.4: Des services de qualité pour mettre en place des normes de gouvernance, des mécanismes et des institutions plus ouverts et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques	
6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition	
6.6: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique	

³⁹ Voir C 2019/3, pages 70 à 78.

Tableau 2. Produits, indicateurs de produits et cibles⁴⁰ du Cadre stratégique de la FAO du PTB 2020-2021 utilisés aux fins du suivi des contributions directes de l'Organisation à la mise en œuvre de la Stratégie⁴¹.

Produit du Cadre stratégique de la FAO	Indicateur de produit du Cadre stratégique de la FAO	Cible fin 2020	Cible fin 2021 (cumul)
2.1.1 Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.	A) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont expérimentées, validées et adaptées afin d'accroître durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	32	105
	B) Nombre d'initiatives dans lesquelles des pratiques et des technologies novatrices sont appliquées à plus grande échelle en vue d'augmenter durablement la productivité et la production, tout en faisant face au changement climatique et/ou à la dégradation de l'environnement.	16	43
2.1.2 Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions ou d'organisations qui reçoivent un appui en matière de capacités techniques ou organisationnelles en vue de promouvoir l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles	45	170
2.2.1 Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre de politiques, de stratégies ou de plans d'investissement formulés avec l'appui de la FAO et visant à rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables, et à faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	30	81
2.2.2 Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et	Nombre d'institutions ou organisations ayant bénéficié d'un appui pour le renforcement de leurs capacités afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques en vue de l'élaboration de stratégies et programmes plus intégrés en matière	18	42

⁴⁰ CL 163/3-WA4 (<http://www.fao.org/3/nb419fr/nb419fr.pdf>).

⁴¹ Ces indicateurs seront mis à jour à l'aide des indicateurs connexes du PTB 2022-2023.

de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement	d'alimentation et d'agriculture durables		
2.3.2 Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	Nombre d'institutions concernées publiques et autres dont les capacités ont été renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques, de stratégies ou de mécanismes de gouvernance qui encouragent une production agricole durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement	12	43
2.4.1 Des produits axés sur les connaissances stratégiques, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point	Nombre de produits axés sur les connaissances stratégiques, nouveaux ou considérablement mis à jour, concernant la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement qui ont été élaborés de manière inclusive et sont publiés afin de les rendre accessibles aux pays	30	120
2.4.2 Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents.	Nombre d'institutions qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de données ventilées par sexe et étayant la prise de décisions favorables à une production durable et à la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, y compris aux ODD pertinents	40	105
3.3.2 Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	Nombre de pays (ou d'institutions ou processus régionaux/mondiaux) dans lesquels un appui a été apporté en vue d'améliorer les synergies entre le renforcement des droits fonciers, la protection sociale, la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique	2	20
4.3.1 Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une aide de la FAO au renforcement des capacités techniques et de gestion des acteurs de la chaîne de valeur, y compris les pays auxquels un appui a été apporté en vue de renforcer les capacités des acteurs à développer des filières locales qui tiennent compte de l'égalité des sexes et dont les femmes et les hommes puissent bénéficier sur un pied d'égalité	26	61